

Grande salle d'audience du tribunal de commerce de Paris

(1 quai de la Corse 75004 Paris)

Lundi 19 juin 2023 de 18h00 à 20h00

## La réforme des contrats spéciaux

L'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux contenus dans le Code civil touche la vente, l'échange, le bail, les prêts, l'entreprise, le dépôt, le mandat et les contrats aléatoires. Les opérations élémentaires de la vie économique sont ainsi concernées. Elaboré entre juin 2020 et juillet 2022 à la demande de la Direction des affaires civiles et du sceau, ce texte se veut œuvre de consolidation et de clarification. Fort de 331 articles, il a été diffusé par la Chancellerie pour une large consultation publique (<http://www.textes.justice.gouv.fr/textes-soumis-a-concertation-10179/la-reforme-du-droit-des-contrats-speciaux-34548.html>).

Le projet définitif se prépare maintenant sur cette base. Il commencera par l'immense champ du contrat d'entreprise.

Le Professeur Stoffel-Munck, qui présida la commission chargée de la rédaction de l'avant-projet, viendra présenter l'esprit de ces travaux, les clarifications et les principales innovations proposées. A titre d'exemples, la réforme envisage de clarifier les pouvoirs du juge sur le prix, la manière de déterminer le régime des contrats atypiques ou encore la place et l'effet de la gratuité dans le mandat, les prêts voire l'entreprise. Cette présentation permettra aussi d'exposer les perspectives d'évolution du texte à la lumière des observations dont il a été l'objet, ainsi que les prochaines étapes du processus.

*Accueil des participants salle des pas perdus du tribunal de commerce de Paris à partir de 17h45*

### Présentation de la conférence



**Antoine DIESBECQ**, avocat au barreau de Paris,  
président de l'association Droit & Commerce



**Paul-Louis NETTER**,  
président du tribunal de commerce de Paris

### Conférence



**Philippe STOFFEL-MUNCK**,  
professeur à l'université Panthéon-Sorbonne, co-directeur du Collège de droit de la Sorbonne

**19h00 DISCUSSION AVEC LA SALLE**

**19h30 COCKTAIL SALLE DES PAS PERDUS**

**Inscrivez-vous en présentiel (au plus tard le 17-06 à 10h am) → <https://reformecontratsspeciauxpresentiel.viteinscrit.com>**

**Inscrivez-vous en distanciel (au plus tard le 16-06 à 10h am) → <https://reformecontratsspeciauxdistanciel.viteinscrit.com>**

**Inscription obligatoire : participation aux frais de 50€ en présentiel – 70€ en distanciel**

**Gratuit pour** les adhérents de l'association Droit et Commerce, les universitaires, étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre.

**Validé au titre de la formation continue des avocats pour 2 heures.**

Une attestation de présence vous sera adressée par mail pour les participations en ligne ou remise sur place à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.